

## PROCURATION

La soussignée,

1. "HORIZON PLEIADES" société anonyme, ayant son siège à 4020 Liège, Rue Natalis 2, inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Liège sous le numéro TVA BE 0867.447.640; société constituée suivant acte reçu par le notaire Pirmolin, à Liège le 20 septembre 2004, publié aux annexes du Moniteur Belge du 5 octobre 2004 sous le numéro 04139817 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et dont un extrait à jour se trouve en annexe de ce document (annexe 1).

Ici représentée par : HORIZON CONSTRUCT SA, administrateur délégué, elle-même représentée par son représentant permanent, Monsieur Laurent Minguet ;

### ***Ci-après : la "Mandante"***

Propriétaire des parcelles suivantes :

- **1. VILLE DE LIEGE, quinzième division**

- Un terrain sis Rue Des Hotteuses, cadastré section C, numéro 0555H2P0000, d'une superficie de 49 a 45 ca.
- Un terrain sis Rue Des Hotteuses, cadastré section C, numéro 0562MP0000, d'une superficie de 1 a 10 ca.
- Un terrain sis Rue de Montegnée, cadastré section C, numéro 0821B2P0000, d'une superficie de 2 ha 76 a 47 ca.
- Un terrain sis Rue de Montegnée, cadastré section C, numéro 0605LP0000, d'une superficie de 6 ha 90 a 35 ca.
- Suivant titres (acte de Me Pirmolin à Liège du 07 juillet 2006 et acte de Me Wera, à Saint-Nicolas, du 30 septembre 2015, lesdits biens étaient repris comme suit :
  - 562M de 110 m<sup>2</sup> (maison rue Hotteuse, 139)
  - 831F3 de 3.527 m<sup>2</sup> (terr.Marai, rue de l'Espérance)
  - 605H de 23.874 m<sup>2</sup> (terril V.V. rue de MOntegnée)
  - 826E de 1.064 m<sup>2</sup> (terrain rue de l'Espérance)
  - 555F2 de 4.600 m<sup>2</sup> (terrain rue des Hotteuses)
  - 813V3 de 125 m<sup>2</sup> (terrain rue de l'Espérance)
  - 813W3 de 310 m<sup>2</sup> (terrain rue de l'Espérance)
  - 821P de 32 m<sup>2</sup> ((remise, rue de l'Espérance, 116)
  - 821R de 110 m<sup>2</sup> (remise, rue de l'Espérance, 114)
  - 56102A de 797 m<sup>2</sup> (chemin, rue des Hotteuses)
  - 55502 de 345 m<sup>2</sup> (chemin, rue des Hotteuses)
  - 818C de 650 m<sup>2</sup> (chemin, rue des Hotteuses)
  - 830H de 1.640 m<sup>2</sup> (pâture, rue de l'Espérance)
  - 821M de 1.190 m<sup>2</sup> (jardin, rue de l'Espérance)
  - 824K de 450 m<sup>2</sup> (jardin, rue de l'Espérance)
  - 824L de 570 m<sup>2</sup> ((jardin, rue de l'Espérance)
  - 830K de 720 m<sup>2</sup> (jardin, rue de l'Espérance)
  - 830L de 700 m<sup>2</sup> (jardin, rue de l'Espérance)
  - 830M de 956 m<sup>2</sup> (jardin, rue de l'Espérance)
  - 821Y de 3.794 m<sup>2</sup> (jardin, rue de l'Espérance)
  - 575T de 822 m<sup>2</sup> (jardin, rue de Montegnée)
  - 57402E de 390 m<sup>2</sup> (pré, rue de Montegnée)
  - 573C de 2.460 m<sup>2</sup> (pâture, rue de Montegnée)
  - 830C de 34 m<sup>2</sup> (terre V.V, rue de l'Espérance)
  - 821X de 2.715m<sup>2</sup> (pâture, rue de Montegnée)

*horizon*  
group  
**HORIZON CONSTRUCT SA**  
Laurent Minguet  
Rue Natalis 2 - 4020 Liège

- 821Z de 5.388 m<sup>2</sup> (terrain, rue des Hotteuses)
- 563D de 4.019 m<sup>2</sup> (terrain, rue des Hotteuses)
- 564C de 125 m<sup>2</sup> (cour, rue des Hotteuses)
- 558N3 de 40.220 m<sup>2</sup> (terrain, rue de Montegnée)
- soit une contenance totale de 101.737 m<sup>2</sup> ;
- ci-après : le « **Bien** » ;

Donne par la présente procuration à :

- la société anonyme "**MATEXI WALLONIE**", ayant son siège à 1300 Wavre, Rue des Champs 50, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0501.965.793,
- ici représentée, par Philippe Rusak, business manager,
- *Ci-après : le "Mandataire".*

La partie mandante donne pouvoir au mandataire précité de, pour elle et en son nom :

- Signer et déposer, au nom et pour le compte de la Mandante, le dossier de demande de Schéma d'orientation Local relative à la révision du plan communal d'aménagement n°50 – « ESPERANCE - BONNE FORTUNE » avec extension de périmètre relatif au Bien (ci-après : le « **S.O.L.** ») ;
- Le mandataire est autorisé à accomplir tout ce qui peut être nécessaire ou utile dans le cadre du mandat qui lui est ainsi donné (exemple ; participer aux réunions de suivi relatives à l'instruction du dossier de demande de S.O.L. ; dépôt de pièces complémentaires demandées par les autorités en charge de l'instruction, ect.) ;
- Le mandataire peut valablement signer tout document, nécessaire ou utile à l'exercice du mandat, au nom de la mandante ;
- Le mandat prendra fin de plein droit à l'obtention du S.O.L. devenu définitif (purgé de tout recours généralement quelconque).

Fait à Liège, en date du 30.10.2020.

Pour Horizon Pléiades ;

